

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence, de Monsieur FISCHER doyen des conseillers municipaux élus le dimanche 15 mars 2026.

Etaient présents : MMES PERROT, BELABED, TWARDAWA, ROUÉ, DIDERIK, FAYAT, MANASSÉ, DAMRY, JUPILLE, COLLIN, MATHIAUX, NATTERO, HARITI, MRS GUIBERT, AUGROS, LOPES DUQUE, MATHIAUX, GAILLARD, PREDY, HERBIN, SALMON, PICOCHÉ, BIGOT, BEAURAIN.

Absents : Mr BRANGEON avec pouvoir à Mr AUGROS.

Secrétaire de séance : Mme PERROT.

Monsieur Michel FISCHER déclare les membres du conseil municipal élus par et pour la population, installés dans leurs fonctions. Il souhaite que ce mandat se déroule dans les meilleures conditions.

Mme Christine PERROT est nommée secrétaire de séance, Mme HARITI et Mr BIGOT sont désignés assesseurs, le bureau est constitué.

ELECTION DU MAIRE

Mr FISCHER sollicite les candidatures au poste de Maire. Mr GAILLARD est candidat.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret, le bureau effectue le dépouillement.

Mr GAILLARD obtient 25 voix, 2 bulletins sont annulés au titre de l'article L 66 du code électoral.

Mr FISCHER proclame Mr GAILLARD maire de Saint-Germain-sur-Morin qui prend la présidence de séance.

Mr GAILLARD exprime une émotion sincère et un profond sens des responsabilités en tant que maire. Il remercie les Saint-Germinoises qui lui ont accordé largement leur confiance, cette dernière nous honore mais nous oblige. Il salue l'ensemble des conseillers municipaux, dont la minorité, en souhaitant des échanges sincères guidés par le respect et l'écoute de chacun.

Mr GAILLARD rappelle les grandes lignes du projet de la majorité : un développement maîtrisé du territoire, une solidarité et un dynamisme local, la préservation de l'identité de St Germain, son cadre de vie, l'élaboration de projets concrets utiles et durables.

Il souligne que l'exercice de ce mandat se fera dans un esprit de transparence et de responsabilité. Mr GAILLARD associe les agents communaux dont le travail est indispensable au bon fonctionnement de la commune.

NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Mr GAILLARD propose six postes d'adjoints au maire. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à six les postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Mr GAILLARD sollicite les candidatures pour les postes d'adjoints. Seule, la liste de Mr GAILLARD « Ensemble Saint-Germain-sur-Morin » présente une liste.

Le maire procède à l'élection à bulletins secrets avec l'aide du bureau.

La liste « Ensemble Saint-Germain-sur-Morin » recueille 25 voix et on dénombre 2 bulletins annulés au titre de l'article L 66 du code électoral.

La liste d'Adjoints au maire « Ensemble Saint-Germain-sur-Morin » est élue :

Mme Christine PERROT 1^{ère} adjointe chargée du lien intergénérationnel, de la famille et des solidarités.

Mr Jean-Stéphane AUGROS 2^{ème} adjoint chargé des finances publiques et de l'action culturelle

Mme Sylvie FAYAT 3^{ème} adjointe chargée du cadre de vie, des mobilités douces et de la biodiversité

Mr Philippe LOPES DUQUE 4^{ème} adjoint chargé des travaux, des réseaux et des VRD

Mme Karina BELABED 5^{ème} adjointe chargée de la vie scolaire, de la politique éducative locale et de la citoyenneté

Mr Loïc GUIBERT 6^{ème} adjoint chargé de la vie associative, de la jeunesse et des sports et des animations communales

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, Mme JUPILLE donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Mr GAILLARD cède la parole à Mr GUIBERT représentant de la majorité municipale.

Mr GUIBERT adresse ses félicitations à Mr GAILLARD. Les Saint Germinois se sont exprimés sans ambiguïté. C'est la victoire du travail réalisé depuis plus de 10 ans par Mr GOUROVITCH. Il a su tracer un chemin solide pour notre commune qu'il en soit chaleureusement remercié. Le nouveau conseil municipal élu est l'assemblée de tous les Saint Germinois quelques soit leur sensibilité. Cette

diversité doit être une force. Chacun devra se mobiliser avec la volonté sincère de travailler pour l'intérêt général.

Mr GAILLARD propose à Mme ROUÉ de s'exprimer

Mme ROUÉ remercie Mr GAILLARD en précisant que c'est la première fois qu'on lui permet de s'exprimer lors d'un conseil municipal d'installation du maire.

Mr GAILLARD propose ensuite à Mr BIGOT de s'exprimer. Mr BIGOT félicite Mr GAILLARD au nom de toute l'équipe de Saint Germain autrement. Il constate que la majorité élue a un beau programme et espère pouvoir travailler ensemble. Saint-Germain autrement sera une force de proposition et est convaincue que le dialogue constructif entre les différentes listes contribuera à l'intérêt général des habitants, dans une commune où chacun trouve sa place.

Fait et délibéré en séance les mois et an que susdits.

**Pour rappel, et conformément à la loi, l'intégralité de l'enregistrement vidéographique des débats de ce Conseil est archivée sur le site de la ville, disponible 24h/24, 7j/7, accessible à tous gratuitement.
<https://www.saint-germain-sur-morin.org>**